



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Union méditerranéenne

Question écrite n° 20508

## Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo interroge M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes sur le projet d'Union de la Méditerranée. Les vingt-sept ont accepté de soutenir une version édulcorée de l'Union pour la Méditerranée, dont la présidence serait assurée conjointement par deux ressortissants Nord et Sud, originaires de pays riverains de la Méditerranée. Il semble que, compte tenu des déclarations qui ont été faites à Tanger, où le Président de la République invitait les seuls états riverains à créer une union politique, économique et culturelle, un climat de défiance se soit installé parmi les 27, ce qui a fait dire au chancelier autrichien Alfred Gusenbauer : « ce qui est important, c'est que c'est un projet européen ; nous ne ferons pas un barbecue pour quelques États membres seulement ». Elle lui demande donc quel est son sentiment à ce sujet.

## Texte de la réponse

Sous l'impulsion politique donnée par la France, la Méditerranée fait depuis l'été dernier l'objet d'une attention renouvelée au sein de l'Union européenne. Sur la base de l'accord franco-allemand du 3 mars sur l'Union pour la Méditerranée, le Conseil européen des 13-14 mars 2008 a approuvé à l'unanimité le principe de l'Union pour la Méditerranée sous la dénomination : « Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée » qui englobera les États membres de l'UE et les États riverains de la Méditerranée qui ne sont pas membres de l'UE. La Commission européenne a été mandatée pour présenter au Conseil les propositions nécessaires pour définir les modalités de ce projet, en vue du sommet qui se tiendra à Paris le 13 juillet 2008. La Commission a présenté, le 20 mai 2008, une communication pour donner suite à cette invitation. La communication de la Commission propose de s'appuyer sur l'acquis important du Processus de Barcelone pour lui donner, comme le proposait la France, une dimension : plus partenariale en prévoyant une coprésidence par le représentant de l'UE et un représentant des partenaires méditerranéens ; plus cohérente avec une nouvelle gouvernance reposant sur une capacité administrative propre, en particulier pour la préparation et le suivi des projets ; plus concrète avec des projets faits à plusieurs dans des domaines d'intérêt commun (dépollution de la Méditerranée, protection civile...). L'Union européenne, ses États membres et les États de la Méditerranée se retrouveront à Paris le 13 juillet pour un sommet des chefs d'État et de gouvernement, afin de décider, ensemble, de la manière de construire cet avenir commun.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 20508

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires européennes

**Ministère attributaire :** Affaires européennes

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 8 avril 2008, page 2928

**Réponse publiée le** : 24 juin 2008, page 5375